

COMMUNE DE SAINT-FLOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025
DELIBERATION N°17/03/2025-48

Conseillers en exercice : 29 L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept Mars, à dix-neuf heures, le
Présents : 22 Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni en
Absents représentés : 3 séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation
Absents excusés : 4 légale, sous la présidence de Monsieur Philippe DELORT, Maire.
Votants : 25

Étaient présents :

M. Philippe DELORT, Maire, M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Bonnie DELEPINE, M. Jérôme GRAS, MME Florie PAROU, Adjointes,
MM. Jean-Claude PRIVAT, Jean-Luc PERRIN, MME Corinne AMAT, MM. Christian GRENIER, Nicolas FERNANDEZ, MME Emmanuelle NIOCEL-JULHES, MM. Yannick MOURET, Marc POUGNET, MME Martine GUIBERT, M. Bruno TEISSEDE, MME Christiane MEYRONEINC, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Marie-Pierre MURAT, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. Géraud DELPUECH par M. Jean-Luc PERRIN,
MME Mathilde BOUT par MME Florie PAROU,
M. Tarek EL MAROUANI par M. Philippe DELORT,

Absents excusés :

MMES Maryline VICARD, Marine NEGRE, Patricia RENAUD, Nathalie LESTEVEN.

Madame Florie PAROU a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le **25 MARS 2025** et que la convocation avait été faite et publiée le 11 Mars 2025.

Le présent extrait a été transmis le **19 MARS 2025** à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR.

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**OBJET : CONSTRUCTION D'UNE CRECHE COLLECTIVE DE 48 PLACES – LOT N°6
ETANCHEITE / ISOLATION : AVENANT N°2**

RAPPORTEUR : Monsieur Jérôme GRAS

Dans le cadre du marché de travaux relatif à la construction de la crèche, le lot N°6 (Etanchéité / isolation) a été attribué à l'entreprise ECB SAS (63116 Beauregard l'évêque) pour un montant de 39 833,96 € H.T.

Pour rappel, un avenant N°1 a porté le montant du marché à 41 235,50 € H.T.

Des modifications concernant la suppression d'un conduit de lumière de type Sun tunnel entraînent des travaux en moins.

Ces différentes prestations engendrent une moins-value de 1 177,98 € H.T.

Le montant du marché est désormais de 40 057,52 € H.T.

La Commission des marchés publics, réunie le Lundi 10 Mars 2025, a donné un avis favorable à la passation de cet avenant.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant N°2 du lot N°6 (Etanchéité / isolation) relatif aux travaux de construction d'une crèche collective de 48 places à conclure avec l'entreprise ECB SAS pour un montant en moins-value de 1 177,98 € H.T.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

POUR : 25 voix

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,



Philippe DELORT



L'élu secrétaire de séance,



Florie PAROU

AVENANT N°2

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune de Saint-Flour
Hôtel de ville
1 place d'Armes – BP36
15100 SAINT FLOUR Cedex

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

ECB SAS
8 CHEMIN D'ORIENT
63116 Beauregard l'évêque

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

**Construction d'une crèche collective de 48 places
Lot N°6 : Etanchéité / isolation**

Date de la notification du marché public: **13 octobre 2023**

Date de fin d'exécution du marché public : **7 avril 2025**

Montant initial du marché public :

- **Taux de la TVA : 20 %**
- **Montant HT : 39 833,96 €**
- **Montant TTC : 47 800,75 €**

Montant du marché public après avenant N°1 :

- **Taux de la TVA : 20 %**
- **Montant HT : 41 235,50 €**
- **Montant TTC : 49 482,60 €**

D - Objet de l'avenant.

Le présent avenant a pour objet l'intégration de prestations en moins.

Selon Ordre de service N°3 en date du 10 mars 2025

- Montant H.T. : - 1 177,98 €

Suppression d'un conduit de lumière de type Sun tunnel

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : - 1 177,98 €
- Montant TTC : - 1 413,58 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 0,56 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 40 057,52 €
- Montant TTC : 48 069,02 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
PECHER R. (Président DAS)	Beauregard le 17/03/2025	 ECB 8 Chemin l'Oriont 63116 BEAUREGARD - L'ÉVÊQUE Tél : 04 77 66 16 41 Fax : 04 77 62 34 62 www.ecb.fr

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A Saint-Flour, le ...2.5.MARS..2025

Signature


Le maire,
Philippe DELORT

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mercredi 19 mars 2025 10:30
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-48

'.: Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-48, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE. Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250319-17-03-2025-48-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 17-03-2025-48

Objet : Construction d'une crèche collective de 48 places - Lot N.6 : Etanchéité / isolation : Avenant N.2

Date de décision : 19/03/2025

Date de transmission : 19/03/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique / 1.1. Marchés publics

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>

SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mardi 25 mars 2025 14:19
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-48

':. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 17-03-2025-48, télétransmis par Sarah COSTEROUSSÉ. Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250325-17-03-2025-48-CC.

Informations sur l'acte

Numero : 17-03-2025-48

Objet : Construction d'une crèche collective de 48 places - Lot N.6 : Etanchéité / isolation : Avenant N.2

Date de décision : 25/03/2025

Date de transmission : 25/03/2025

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique / 1.1. Marchés publics

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>